

Regnum, principautés et lignages

La consolidation idéologique des *regna* me paraît en effet étroitement liée à la constitution des principautés territoriales et à de nouvelles formes d'organisation de la parenté. C'est à la fin du IX^e-début du X^e siècle, en gros dans les années 880-930, que se produisent en Francie occidentale et en Germanie les concentrations territoriales qui vont donner naissance aux principautés et aux duchés, et à partir de là aux lignages princiers.

Alors que dans la seconde moitié du IX^e siècle, des groupes familiaux cognatiques dominaient l'espace d'une manière large et extensive, en Francie comme en Germanie, les *honores* ont été rassemblés par des familles qui se sont organisées en lignages hiérarchisés. On est passé d'une domination de l'espace et des hommes qui était extensive et cognatique à une domination concentrée et hiérarchisée.⁶⁴

L'organisation des lignages princiers accompagna le développement d'une véritable conscience dynastique organisée autour d'un *honor* familial transmis en ligne directe. La formule *gratia Dei comes* qu'on voit apparaître dans la titulature princière au début du X^e siècle exprimait la prétention des princes à tenir leur pourvoir de Dieu. L'apparition du titre *comitissa* pour désigner l'épouse du comte traduisait de son côté leur volonté de transmettre directement l'honneur familial à leurs héritiers par l'intermédiaire de leur épouse, associée à l'*honor* comme la reine l'était à l'*honor* royal.

Mais la conscience dynastique ne suffisait pas. La force d'un lignage reposait sur sa capacité à utiliser toute la parenté, agnatique et cognatique, dans un système d'échanges horizontaux et verticaux destinés à lui assurer la sécurité extérieure, par toute une série de mariages et de pactes d'amitié, et la puissance intérieure, par l'utilisation de la parenté cognatique et de la fidélité. Ainsi s'organisèrent en Francie le lignage robertien, le lignage flamand ou celui des Foulques-Geoffroy en Anjou. Contrairement à une idée couramment admise, la constitution des principautés territoriales liée à l'organisation des lignages princiers n'est pas à l'origine du déclin de la royauté, elle a au contraire permis d'assurer la survie et la consolidation des *regna*...

Il me semble donc que la haute aristocratie lotharingienne a raté le virage du X^e siècle, parce qu'elle n'est pas parvenue à organiser des principautés, perdant ainsi ses chances de maintenir l'identité du *regnum Lotharii*.

Dans la Lotharingie carolingienne de la fin du IX^e siècle, deux groupes semblaient dominer l'aristocratie: les Régnier-Giselbert au nord (tableau n° 8), les Gérard-Matfrid-Odacar au sud. Les deux groupes avaient scellé des alliances matrimoniales qui étaient autant de pactes de sécurité et devaient assurer l'équilibre politique du *regnum*: le comte Odacar avait sans doute épousé la soeur du comte Régnier Ier.⁶⁵ De cette union serait né le comte Wigeric dont les descendants allaient dominer l'Ardenne au X^e siècle.⁶⁶

64 R. LE JAN, *Famille et pouvoir*, op. cit., chapitre XI.

65 Régnier Ier était fils du comte mosan Giselbert et d'une fille de Lothaire Ier.

66 Sur la filiation de Wigeric, U. NONN, „Die gefälschten Urkunden des Grafen Widerich für das Kloster Hastière und die Vorfahren der Grafen von Luxemburg“, *Rheinische Vierteljahrsblätter* 42 (1978), p. 52-62. Sur la famille d'Ardenne, voir M. PARISSÉ, Généalogie de la maison d'Ardenne, *La Maison d'Ardenne aux Xe et XIe siècles. Actes des Journées lotharingiennes 24-26 octobre 1980*, éd. M. PARISSÉ, Luxembourg 1980, p. 9-41.